

Sessions retenues par la formation continue :



Sessions disponibles pour les partenaires extérieurs :

[illegible]

[illegible]

Sessions retenues par la formation continue :



Sessions disponibles pour les partenaires extérieurs :



INTITULE DE LA FORMATION	Juillet		Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
AFGSU II : (session/3 jours) Public (personnel soignant) : médecin, IDE, AS, ambulanciers, sages-femmes, Manip ER, Plateau technique de rééducation, diététiciennes, préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire					22, 23 et 24 28, 29 et 30	2, 3 et 4 7, 14 et 21	1, 2 et 6 14, 15 et 16 (CH Lourdes)		2, 3 et 4 2, 3 et 4 (CH Lourdes)	5, 12 et 19	3, 20 et 17	
AFGSU II IFMS :					20, 24, 25 et 30							
AFGSU I : (session/2 jours) Public (personnel non soignant) : agents techniques, logistiques, administratifs, secrétaires, assistantes sociales, ASH, brancardiers					9, 10		12, 13		26, 27	17, 18		
Recyclage AFGSU I : (session /1jour)					18							
Recyclage AFGSU II (session/1 jour)					11, 25 et 22 (CH Lourdes)	1, 8		14	20	13	4, 11 et 3 (CH Lourdes)	
Formation SAUV : Session/2 jours pour les médicaux et paramédicaux Public : pour les médicaux et paramédicaux en activité dans un service d'urgences (SAU, SMUR,, USC, SRP, USIC), ou activité professionnelle datant de moins de 10 ans							8, 9 et 16					
Formation IOA : Session/2 jours Public : pour les médicaux et paramédicaux en activité dans un service d'urgences des différents CH.									30/11 et 1/12			
Formation TIIH : Session / 2 jours												
Formation Formateurs GSU : 2ème partie : session / 5 jours Public : pour les médicaux et paramédicaux en activité dans un service d'urgences (SAU, SMUR, Anesthésie Réanimation, soins de cardiologie), ou activité professionnelle datant de moins de 10 ans									23, 24		14 au 16	

**Sessions retenues par
la formation continue :** ●

**Sessions disponibles pour
les partenaires extérieurs :** ●

INTITULE DE LA FORMATION	Juillet		Aout		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Formation SSE : Annexe 3 Prise en charge d'une urgence collective en préhospitalier Session /3h Public : Professionnels de santé et personnel du SAMU SMUR et concourant à l'Aide Médicale Urgente					15		5		16			
Formation SSE : Annexe 4 Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminées en Etablissement de santé Session / 3h30 Public : Professionnels de santé et personnel des établissements de santé chargés d'assurer la prise en charge d'un afflux de patient blessés												
Formation SSE : Annexe 5 Stratégie médicale de « Damage Control » Session : 7h Public : Professionnels de santé et personnel du SAMU SMUR chargés d'assurer la mise en oeuvre « Damage Control												
Formation SSE : Annexe 6 Urgence médico psychologique Session : 14h Public : Personnel CUMP												
Formation SSE : Annexe 7 Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC Session : 7h Public : Professionnels de santé et personnel des établissements de santé chargés d'accueillir et/ou de prendre en charge des victimes potentiellement contaminés					17		15					
Formation SSE : Annexe 8 Décontamination hospitalière approfondie Session : 7h Public : Professionnels de santé et personnel des établissements de santé participant à la mise en oeuvre d'une unité de décontamination approfondie hospitalière									6			
Recyclage FORMATEURS												
AFGSU II IFMS ESI 1ère année												
Recyclage IFMS ESI 3ème année, session 1 jour												
Recyclage MCS												
FORMATION DAR session de 14 heures Demande anticipée de radiologie									9, 10			